

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1^{er} février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Convention avec l'Education Nationale pour la mise en place de petits déjeuners dans les écoles élémentaires

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et dans le cadre de sa démarche de demande de labellisation en tant que Cité éducative, la ville de Cenon a été sollicitée par l'Education Nationale pour mettre en place des petits déjeuners dans les écoles élémentaires de la ville pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette action de promotion de la santé à l'école a pour objectif de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Les écoles concernées par le projet sont les écoles élémentaires Maumey, Cassagne, Jaurès et Van Gogh. La convention ci-jointe cadre le projet en précisant les modalités de fonctionnement de l'action, le rôle de la collectivité et de l'Education Nationale ainsi que la subvention prévue pour la mise en œuvre du projet. 1.30€ par Petit Déjeuner pourront être attribués à la ville pour l'achat des consommables.

Une évaluation du projet sera menée en fin d'année scolaire pour envisager sa reconduction sur l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
1 abstention
0 voix contre

Autorise le Maire à signer la convention cadrant le projet avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022
Publication : 11/02/2022

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.